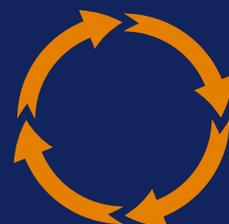




LE GUIDE  
DE L'ECONOMIE  
SOCIALE  
ET SOLIDAIRE



de



POUR TOUT SAVOIR SUR L'ESS ET  
MONTER DES PROJETS AVEC SES  
ACTEURS

# TABLE DES MATIÈRES

• <b>Avant propos</b> .....	1
• <b>Essentiel des connaissances</b> .....	2
◦ <i>L'économie sociale et solidaire : Cadre historique et juridique</i> .....	3
◦ <i>L'ESS au delà du cadre juridique</i> .....	4
◦ <i>Et les géographes dans tout ça ?</i> .....	7
◦ <i>L'ESS en Europe</i> .....	9
• <b>Les acteurs de l'ESS</b> .....	11
◦ <i>Les coopératives</i> .....	12
◦ <i>Les Associations</i> .....	12
◦ <i>Les Mutuelles</i> .....	13
◦ <i>Les Fondations</i> .....	13
◦ <i>Les Entreprises à utilité sociale</i> .....	14
◦ <i>Les structures d'insertion par l'activité économique</i> .....	14
◦ <i>La Chambre Nationale et les Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire</i> .....	15
◦ <i>Les tiers-lieux</i> .....	15
• <b>Quel projet de l'ESS pour mon association ?</b> .....	16
◦ <i>Monter son projet d'Économie Sociale et Solidaire</i> .....	17
▪ <i>Identifier son projet</i> .....	17
▪ <i>Choisir l'acteur avec lequel travailler</i> .....	17
▪ <i>Etablir un retroplanning</i> .....	18
▪ <i>Budgétiser son projet</i> .....	18
▪ <i>Bien communiquer</i> .....	19
▪ <i>L'après projet</i> .....	19
◦ <i>Idées de projets</i> .....	20
▪ <i>Solidarité</i> .....	20
▪ <i>Économie circulaire</i> .....	21
▪ <i>Environnement</i> .....	22
▪ <i>Culture</i> .....	23
▪ <i>Focus : Les AGORAés du réseau de la FAGE</i> .....	24
• <b>L'AFNEG</b> .....	25



## AVANT-PROPOS

La géographie est une science interdisciplinaire donnant l'occasion de s'intéresser à une grande variété de sujets. L'AFNEG a à cœur de se saisir des sujets innovants, qui auront une place particulière dans la société dans laquelle les jeunes géographes exerceront une activité professionnelle.

Le monde du travail évolue et les champs dans lesquels exercent les géographes sont au cœur de beaucoup d'enjeux de demain. Les jeunes aspirent à un nouveau cadre, à des emplois dans lesquels ils pourront trouver un sens et s'épanouir, et l'économie sociale et solidaire peut fournir ce cadre.

Mais les associatives et associatifs du réseau de l'AFNEG sont également des citoyens qui souhaitent se saisir des problématiques actuelles. L'économie sociale et solidaire cherche à répondre à un double problème, celui de la place de l'humain dans un système économique qui tend trop souvent à délaisser certaines personnes, et celui de l'impact de cette économie sur une planète qui la supporte de moins en moins.

Les associations étudiantes font partie du monde de l'ESS mais les jeunes connaissent encore peu ce secteur d'un point de vue théorique ainsi que la variété des acteurs et des projets que l'on peut y trouver.

Les projets pouvant être menés en commun avec les acteurs de l'ESS sont nombreux et ont la possibilité d'enrichir un peu plus le monde associatif étudiant en connectant des personnes de compétences et connaissances variées, en créant des synergies et en permettant aussi à la jeunesse de peser de son poids dans un secteurs en grande évolution.

Ainsi l'AFNEG souhaite, grâce à ce guide, impulser une dynamique au sein de son réseau d'associations et permettre à toutes et tous d'acquérir des compétences et connaissances liées à l'économie sociale et solidaire afin de proposer des projets innovants, de travailler avec les acteurs du secteur, et de pouvoir représenter l'ESS auprès des universités et des formations de géographie et aménagement.

Dans ce guide nous proposerons donc un essentiel des connaissances liées à l'ESS pour que chaque association du réseau puisse comprendre et se saisir des enjeux de ce secteur mais également une aide pour qu'elles puissent mener à bien des projets avec des acteurs de l'ESS.

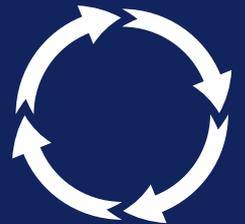
Bastien Fayet

Vice président en charge des Affaires Sociales





**ESSENTIEL  
DES  
CONNAISSANCES**





## L'ESS : CADRE HISTORIQUE ET JURIDIQUE

Bien que le cadre juridique de l'économie sociale et solidaire soit récent, les idées derrière ces formes de contestation du modèle économique dominant existent en théorie depuis la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle. **Leur application concrète date du début du XIX<sup>ème</sup> avec les premières sociétés de secours mutuel, qui prennent en charge obsèques et maladies pour les ouvriers.** Néanmoins ces formes de solidarité sont réprimées par la loi Le Chapelier de 1791, ne laissant que peu de marge de manœuvre à l'émergence d'initiatives qui restent la plupart du temps discrètes.

**Des années 1880 jusqu'aux années 1920 un retournement s'opère pour laisser libre cours aux initiatives des acteurs de l'économie sociale,** mais dans une volonté de limiter les contre-pouvoirs politiques ces derniers vont être divisés en plusieurs catégories - syndicats, coopératives, mutuelles et associations - toujours utilisées aujourd'hui. Ces années voient l'émergence de nombreuses lois, une des plus connues étant celle de 1901, concernant la liberté d'association.

Cette situation va demeurer jusqu'à la fin des années 60 et des Trente Glorieuses. **La France, à cette période, va vivre une crise économique et sociétale importante qui va participer à une forte croissance du nombre d'associations,** pour pallier aux problématiques sociales émergentes, on assiste à une reprise du terme d'économie sociale et un retour des revendications politiques.

Cette période est aussi marquée par la montée en puissance de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), secteur très important de l'ESS permettant à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle.

A partir des années 80 la nouvelle économie sociale va se développer et s'affirmer notamment via d'autres formes donnant successivement naissance à l'économie alternative, puis à l'économie solidaire dans les années 90, et à l'entreprenariat social dans les années 2010. La crise économique de 2008 va d'ailleurs accélérer les mutations au sein de l'ESS.

**En 2014 les initiatives se revendiquant de l'économie sociale et solidaire sont nombreuses mais très hétérogènes.** L'Etat va alors donner un cadre juridique aux organisations de l'ESS et normer les pratiques.

Ces normes sont établies par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, qui définit entre autre que : « L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine, et qui rassemble les entreprises qui entreprennent dans un but autre que le seul partage des bénéfices, avec une gouvernance démocratique, en s'engageant à ce que les bénéfices soient majoritairement maintenus dans l'entreprise, à ce qu'une partie des bénéfices soit reversés dans les réserves impartageables [...]»

Néanmoins cette loi n'a pas fait l'unanimité chez tous les acteurs de l'ESS, **certains l'accusant notamment de trop limiter les pratiques** voire d'en marginaliser certaines.

Pour avoir une bonne vision de l'ESS dans la société il peut être ainsi bon de sortir du cadre juridique.

### En bref

*L'économie sociale et solidaire trouve ses racines avant la révolution française mais n'a pas pu se développer librement notamment à cause de la loi Le Chapelier qui va brider les initiatives sociales durant le XVIIIème siècle.*

*Un tournant va s'opérer à la fin XVIIIème et au début du XIXème siècle, avec notamment de nombreuses lois permettant aux initiatives de l'économie sociale de se développer, comme la loi 1901 concernant la liberté d'association.*

*Peu de changements vont avoir lieu jusqu'à la fin des 30 glorieuses ou la crise économique va faire émerger de nouvelles formes d'économies sociales. La multiplication des structures et des projets va pousser l'Etat Français à cadrer l'ESS, c'est ainsi que la loi de 2014 voit le jour.*



## L'ESS AU DELÀ DU CADRE JURIDIQUE

Il y a derrière la définition juridique de l'économie sociale et solidaire, la volonté de proposer une vision alternative de l'économie, du rôle des entreprises et du but du travail.

**Les acteurs de l'ESS agissent pour pallier aux défaillances du système actuel, qui n'apporte selon eux pas suffisamment de réponses aux enjeux sociaux et environnementaux**, mais également pour la mise en place d'une nouvelle organisation du travail, plus démocratique, coopérative et solidaire. Ils replacent l'économie comme moyen de service à la société, notamment par des projets d'utilité sociale, durable, à moyen et long termes sans se focaliser sur les profits à court terme.

L'ESS répond à un projet politique. Cependant les acteurs de cette économie ne s'impliquent que peu dans l'activisme politique au sein de partis ou mouvements, préférant l'indépendance et la contestation par le projet. Il existe cependant des fédérations et des organisations représentant différents secteurs de l'ESS auprès des institutions régionales ou nationales.

**L'ESS est un modèle économique basé sur la réciprocité.** C'est à dire sur des dons de formes variées (du temps, des biens, des services...), qui vont alimenter un triple mouvement : Donner, recevoir, rendre.

Contrairement au marché capitaliste où le va-et-vient des échanges est continu, immédiat et obligatoire dans un sens unique, dans l'ESS, idéalement, entre chacune des étapes, l'individu est libre d'effectuer l'un ou l'autre de ces mouvements.

De plus ces échanges ont lieu dans des proportions variables et instables, et plus ou moins intéressées ou désintéressées selon les types d'activités économiques. Dans certains cas des personnes vont donner dans un esprit de solidarité sans rien attendre en retour, afin que d'autres puissent donner également, la réciprocité se retrouve alors dans la reconnaissance de la société pour l'action réalisée.

Mais au-delà du principe d'échange, il y a une interdépendance, une complémentarité qui se crée entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire, au sein d'une même structure mais également parfois de structure à structure, permettant une construction conjointe. Chacun agit en direction d'un but, de manière collective. **Cette coopération est intimement liée aux modes d'intervention des structures de l'ESS et permet un important effet de levier dans la mise en place de projet.**

Il ne faudrait cependant pas mettre l'ESS sur un piédestal en tant que système alternatif parfait. **C'est un modèle économique qui fonctionne en parallèle du modèle classique, et bien que poursuivant une visée transformatrice, beaucoup d'actions de l'ESS ne peuvent à elles seules changer le système**, mais seulement pallier certaines défaillances, ou proposer un mode de travail plus plaisant. C'est également ce que veulent de nombreux acteurs de ce secteur, éloignés de toute prétention altermondialiste et "alter économiste". De nombreuses limites demeurent, et les projets qui eux, ont une visée plus alternative se retrouvent rapidement contraints dans leur développement par les cadres du système, avec deux possibilités : chercher à tout prix à sortir du cadre au risque de ne plus arriver à se développer ni à trouver des alliés, ou rentrer dans le cadre au risque de perdre sa vision alternative.

Il est également intéressant de faire un point sur l'entrepreneuriat social apparu dans les années 2010, dissocié des acteurs historiques de l'ESS et provenant du monde anglo-saxon, plus orienté économie capitaliste classique. **Les entreprises sociales restent des sociétés de capitaux et non de personnes et le caractère démocratique n'y est pas obligatoire.**

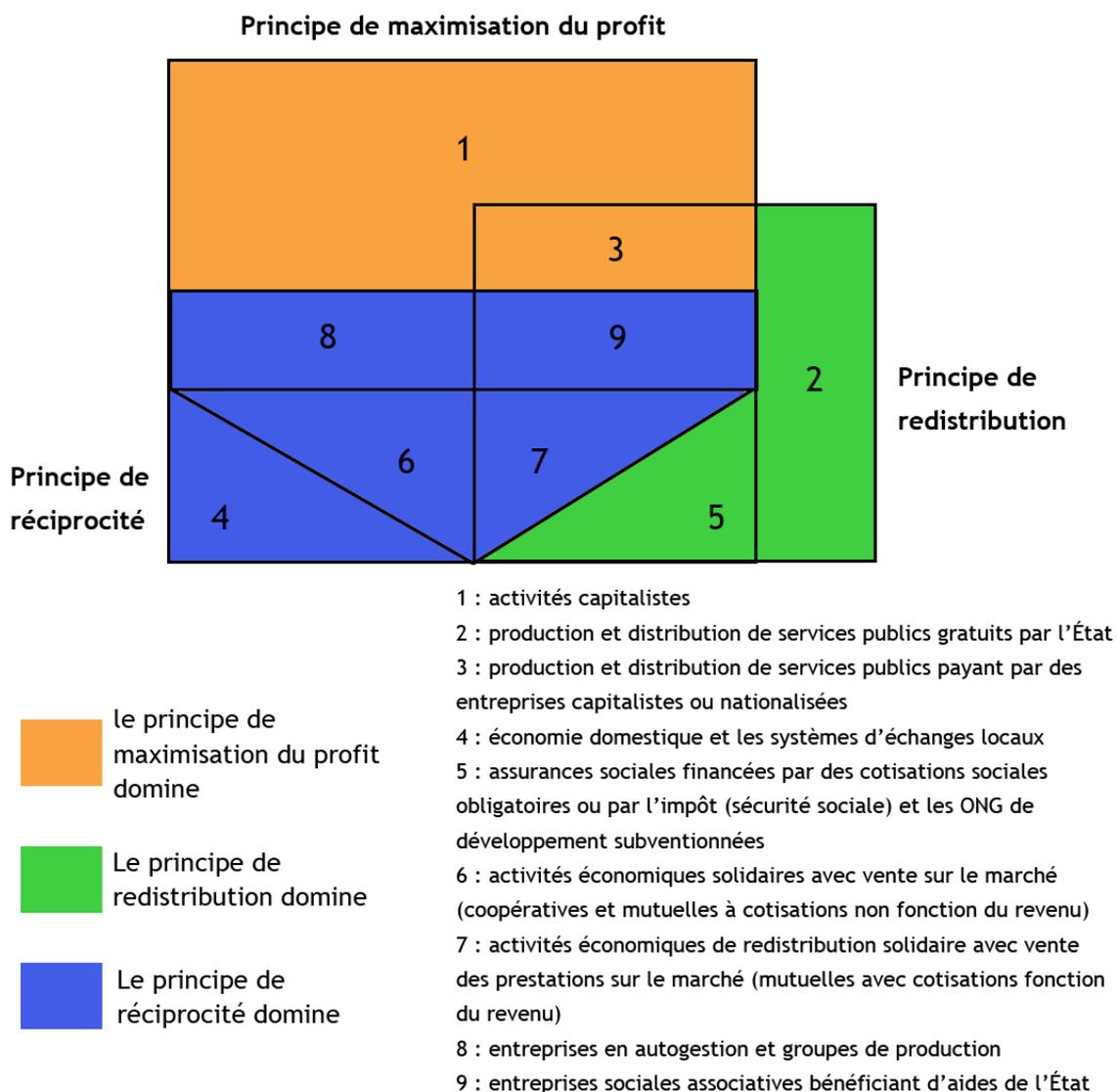
Pour ces raisons les acteurs historiques de l'ESS regardent avec méfiance, sans y être nécessairement hostile ces entreprises. Cependant la cause sociale ou écologique comme but premier est un caractère obligatoire. On peut donc se retrouver avec d'un côté des acteurs historiques de l'ESS très démocratique mais dont le but social ou écologique n'est plus très bien identifié et parfois même absent, et des entreprises sociales avec un modèle décisionnel plus classique, mais très impliquées pour une cause sociale ou environnementale.

L'ESS représentait en 2017 10,5% des emplois soit 2,37 millions de salariés dans des secteurs très variés (santé, énergie, culture...).

**Le schéma ci-dessous représente les formes possibles d'activités économiques en croisant 3 principes de comportement économique** : la réciprocité, sur laquelle se base l'ESS, ainsi que la redistribution, et la maximisation des profits. On remarque que les 3 grands principes économiques ne sont pas forcément incompatibles mais il y en a toujours un qui domine sur les trois.

*“ Dans certaines activités économiques, le principe de maximisation du profit domine (zones 1 et 3) ; dans d'autres, c'est le principe de redistribution (zones 2 et 5) ; enfin, dans les dernières, le principe de réciprocité l'emporte sur les autres principes (zones 4, 6, 7, 8 et 9).”<sup>1</sup>*

Ainsi l'ESS s'inscrit dans ces 5 dernières activités économiques.



<sup>1</sup> Odile CASTEL CIAPHS, 2015, La réciprocité au cœur de la structuration et du fonctionnement de l'Économie sociale et solidaire, Revue Française de Socio-Économie

## En bref

*L'ESS porte une vision alternative du travail, de l'économie et du rôle des entreprises. Elle est basée sur les concepts de réciprocité, de démocratie, de complémentarité et d'utilité sociale et environnementale.*

*Cependant l'ESS n'est pas un système économique alternatif parfait et de nombreux acteurs du secteurs n'y voient qu'un moyen de pallier certaines problématiques du système économique classique sans vouloir le changer totalement.*

*L'ESS est une activité économique se basant sur la réciprocité et la solidarité, elle cohabite avec deux autres grands types d'activités économiques, les activités dites capitalistes visant la maximisation du profit et la redistribution visant le partage des richesses.*



## ET LES GÉOGRAPHES DANS TOUT ÇA ?

Les travaux des géographes dans le domaine de l'ESS sont encore peu nombreux. De plus, la plupart du temps ils n'englobent qu'une partie de l'ESS à travers des problématiques connexes comme l'approche économique sur l'espace ou le développement territorial, **où les liens entre l'ESS et les thèmes de géographie ne sont pas établis clairement.**

Beaucoup de notions que l'on étudie lorsque l'on parle d'économie sociale et solidaire se retrouvent en géographie, **notamment celle de territoire. Les initiatives de l'économie sociale et solidaire sont basées sur le principe de réciprocité, donc des liens sociaux et vont privilégier les circuits courts et les projets répondant à des problématiques propres aux territoires locaux.** L'ESS est très décentralisée et localisée, c'est également pour cela que les organisations de soutien à l'ESS sont très présentes aux échelles régionales plutôt que nationales. Mais à cela peuvent s'ajouter d'autres notions plus communes à la géographie, comme le développement durable ou le volet environnemental, ou d'autre moins communes mais tout aussi intéressantes à étudier d'un point de vue spatial comme les dispositifs de solidarité et les formes de gouvernance et d'implication citoyenne, parfois innovantes et très participatives que l'on trouve dans l'ESS.

Il y a donc tout un volet du développement local qui peut être vu sous le prisme de l'ESS. D'ailleurs quand on parle d'économie sociale et solidaire et il est intéressant également de parler d'écologie industrielle et territoriale.

Très liée à l'économie circulaire (la gestion, la réutilisation et le recyclage des produits), **l'écologie industrielle et territoriale a pour but de maximiser les interactions entre les consommateurs, les commerçants et les producteurs pour que les échanges soient limités à un niveau local.** Dans une écologie territoriale parfaite aucun flux (matières, énergies, produits...) n'a besoin de venir de l'extérieur du territoire.

**Les géographes ont donc des rôles variés et importants à jouer au sein de l'ESS, et peuvent aussi s'en servir comme outils dans l'aide au développement territorial,** à la recherche de moyens innovants de résolution de problématiques sociales et spatiales, dans l'expertise environnementale, dans l'expertise sur les nouvelles formes de vivre ensemble (tiers-lieux, logement coopératifs, etc) ou de mobilités... L'insertion par l'activité économique, notamment par la création d'activités économiques, contribue également au développement des territoires. D'ailleurs nombre de géographes travaillent déjà dans ce secteur. Par exemple dans les agences d'urbanismes qui sont des associations de loi 1901, dans les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) spécialisé dans le développement des projets de l'ESS sur les territoires, dans les associations de protections environnementales et les ONG, mais également dans des coopératives liées à l'énergie... Bref ce n'est pas la place qui manque pour les géographes dans l'ESS.

Pour aller plus loin sur la place de l'ESS dans la géographie :

- Emmanuel Bioteau et Sébastien Fleuret, QUELQUES JALONS POUR UNE GÉOGRAPHIE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, Armand Colin "Annales de Géographie" p 890, 2014.
- Glémain Pascal. « L'entreprise sociale et son (r)apport au territoire : l'apport de la géographie humaniste à la théorie de l'Acteur-Réseau », Annales de géographie, vol. 731, no. 1, 2020, pp. 62-82.

### **En bref**

*Bien que l'ESS soit encore peu étudié sous le prisme de la géographie beaucoup de notions que l'on aborde lorsque l'on parle d'économie sociale et solidaire se retrouvent dans notre domaine d'études.*

*Territoires, économie circulaire, écologie territoriale, développement local, durabilité...ces notions et bien d'autres liées à la géographie ont une place centrale dans l'ESS et l'expertise des géographes dans des domaines tels que la mobilité, le logement, l'environnement...est le bienvenue.*

*De plus, de nombreux géographes travaillent déjà pour des structures de l'ESS comme par exemple les agences d'urbanismes qui sont des associations de loi 1901, dans les pôles territoriaux de coopération économique, dans les associations de protections environnementales et les ONG...*



Bien que la notion d'économie sociale et solidaire soit présente dans tous les États membres, la vision, la part du secteur aux seins de l'emploi du pays, la législature et même les termes utilisés pour définir l'ESS sont très hétérogènes.

**Dans le monde anglo-saxon, on parle plutôt d'entrepreneuriat social (dont nous avons parlé plus haut) ou social business et de tiers secteurs.** Ce modèle ne va absolument pas remettre en cause le modèle capitaliste, et au Royaume-Uni les entreprises sociales et solidaires sont activement soutenues par le gouvernement car elles possèdent un fort poids dans l'économie. Les charities, qui se rapproche des associations ou des fondations que l'on peut trouver en France, sont un autre poids lourd du secteur.

**Dans les pays d'Europe occidentale, l'ESS se présente souvent comme une alternative au modèle capitaliste dominant** bien qu'ayant des situations historiques différentes. Le secteur a généralement un rôle important dans le développement local et est bien organisé. On retrouve bien sûr beaucoup d'associations, parfois anciennes, mais aussi des coopératives et les récentes entreprises sociales. Souvent ces acteurs disposent d'un traitement fiscal différent des sociétés privées ordinaires.

En Europe centrale et orientale, dans les nouveaux États membres, la situation est souvent différente. **La part d'emplois de l'ESS dans ces pays n'excède pas 5 % notamment car cette notion est très récente et apparaît seulement à partir des années 2000.** La raison est en partie historique, jusqu'en 1989 les organisations sociales indépendantes étaient interdites par l'URSS et les pays attenants, et les coopératives et associations faisaient partie des organes du pouvoir. D'ailleurs aujourd'hui, dans ces pays, on parlera principalement d'ONG pour désigner les associations de manière générale.

Aujourd'hui l'Union Européenne soutient fortement les nouvelles initiatives dans ces pays.

Les textes de lois qui définissent les cadres de l'ESS dans chaque pays sont également variables. **Apparus globalement entre 2008 et 2014 pour les pays anglo-saxons et occidentaux.** Ces textes sont relativement concis (moins de 20 articles) excepté pour la France qui s'est dotée d'un texte particulièrement technique (64 articles).

Dans les pays orientaux les textes de lois sont encore en développement.

Selon le rapport du Conseil Économique et Social Européen de 2017, l'ESS représente 13,6 millions d'emplois rémunérés dans l'Union européenne soit 6,3% de la population active de l'UE. La croissance de l'emploi dans l'ESS est de 23% en une dizaine d'années au niveau européen. **La part de l'ESS au PIB européen est de 10%.** Un quart des entreprises créées en Europe aujourd'hui sont des entreprises de l'ESS.

**Cependant aucune direction générale, commission ou unité n'est dédiée spécifiquement à l'économie sociale et solidaire au sein de l'Union Européenne.** La thématique se répartit au sein du parlement, de la commission et du conseil européen dans différents groupes de travail.

**Autour de ce triangle institutionnel, un fort dialogue avec la société civile s'est créé,** d'un côté grâce au Comité Économique et Social Européen et au comité des Régions (assemblées émettant des avis d'acteurs de la société civil), et de l'autre grâce aux fédérations représentatives mais aussi aux lobbies et aux Think Tanks.

Ces différents acteurs produisent de nombreux documents et contribuent aux débats à l'échelle européenne.

### **En bref**

*En Europe on observe des différences dans le développement de l'ESS entre certaines zones géographiques.*

*Dans le monde anglo-saxon l'ESS est très proche de l'économie classique et ne se pense que peu en modèle alternatif contrairement à l'ESS en Europe occidentale beaucoup plus contestataire.*

*En Europe centrale et orientale, le développement de l'économie sociale et solidaire est beaucoup moins avancé notamment à cause de l'histoire de ses pays liés à l'ex URSS.*

*Au sein de l'administration de l'Union Européenne il n'y a aucun organe spécifique à l'ESS. Ce secteur est abordé dans différentes commissions ou conseils selon les sujets. De nombreux acteurs tels que des associations, des thinks tanks et aussi le Comité Économique et Social Européen contribuent également au débat sur l'ESS au sein de l'UE.*



# LES ACTEURS DE L'ESS





## LES COOPÉRATIVES

Les coopératives sont des regroupements d'individus, de commerçants, de producteurs... en une entreprise avec pour objectif premier de répondre à un besoin social, culturel et économique.

Au sein d'une coopérative, chaque membre (les employés et toutes les autres personnes prévus par les statuts) possède une part de l'entreprise, ils en sont donc propriétaires. Le fonctionnement est démocratique et aucune voix n'est supérieure aux autres.

Le pouvoir, les risques, l'information et les profits sont répartis équitablement.

Un français sur trois est membre d'une des 22600 coopératives existantes, et ces dernières emploient 1,3 millions de salariés, soit 5,1 % de l'emploi en France. Nous retrouvons des coopératives dans tous les secteurs d'activités.

*Pour aller plus loin : Les formes juridique que l'on retrouve le plus sont les Société Coopérative et Participative (SCOP) et les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC). La différence entre les deux est que tous les bénéficiaires de l'activité d'une SCIC (clients, usagers fournisseurs, collectivité...) peuvent être propriétaires et qu'aucune des parties prenantes ne peut avoir la majorité, là ou dans les SCOP les salariés doivent posséder au minimum 51% des voix.*

Pour citer des coopératives connues, il y a par exemple Biocoop pour le secteur de la consommation, Enercoop pour le secteur de l'énergie ou pour en citer une autre moins connue, Railcoop pour le secteur ferroviaire.



## LES ASSOCIATIONS

Une association est un regroupement d'au moins deux personnes mettant leurs activités ou leurs connaissances en commun dans un but déterminé, qui ne peut pas être la lucrativité.

Les associations sont présentes dans de nombreux secteurs (culture, sport, humanitaire, défense des droits, environnement...).

Le nombre d'associations actives en France est estimé à 1,5 million et plus de 20 % de la population est bénévole dans une association. En revanche, seulement 159 000 d'entre elles sont employeuses, avec environ 1,8 million de personnes employées.

En France, les ONG (Organisations Non Gouvernementales), comme WWF ou Amnesty International sont considérées également comme des associations de loi 1901, l'acronyme ONG n'ayant pas de réel définition juridique. A la différence d'une association classique, une ONG est totalement indépendante financièrement et politiquement.



## LES MUTUELLES

Une mutuelle est un organisme à but non lucratif opérant dans les secteurs de la prévoyance et de l'assurance. Les membres apportent une cotisation qui permet de financer une couverture sociale complémentaire à la sécurité sociale mais également des actions de prévoyance, de solidarité et d'entraide. La gestion est réalisée par les employés eux-mêmes.

Il existe deux types de mutuelles, les mutuelles de santé qui dépendent du code de la mutualité et les sociétés d'assurances mutuelles (par exemple MAIF, MACIF...) qui dépendent du code des assurances.

La différence principale entre les deux est que les mutuelles de santé ont interdiction de sélectionner les personnes souhaitant bénéficier de leur services.



## LES FONDATIONS

Contrairement à une association, une fondation repose sur l'engagement financier de ses créateurs, on dit que les fondations sont des groupements de moyens et les associations des groupements de personnes. Une fondation ne comporte pas de "membres" mais des "donateurs". Elles sont définies entre autres par la loi du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat.

Les fondations ont pour but la réalisation via la mise à disposition de moyens (financiers ou matériels) d'une œuvre d'intérêt général. C'est-à-dire d'une œuvre "philanthropique, éducative, scientifique, sociale, humanitaire, sportive, familiale, culturelle, artistique, de défense de l'environnement..." (Article 238 bis du code général des impôts). La plupart des fondations sont spécialisées dans un domaine particulier.

Beaucoup d'organismes publics ou privés ont mis en place des fondations, comme les universités par exemple. Sinon parmi les fondations connue on peut aussi citer la Fondation Nicolas-Hulot pour la nature et l'homme (FNH) qui est une fondation française reconnue d'utilité publique dont l'objet est d'assurer une sensibilisation à l'environnement et la Fondation Crédit Coopératif qui accompagne des projets de l'économie sociale et solidaire.



## LES ENTREPRISES À UTILITÉ SOCIALE

Comme évoqué dans la partie précédente, une entreprise qui bénéficie de la labellisation ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) peut entrer dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et ainsi bénéficier des subventions et aides du secteur.

Pour cela, elle doit remplir différents critères :

- Poursuivre une utilité sociale (répondre à une problématique sociale, sociétale ou environnementales) à titre d'objectif principal
- Prouver que la recherche d'utilité sociale a un impact soit sur le compte de résultat, soit sur la rentabilité de l'entreprise (L'entreprise ne cherche donc pas à faire de bénéfice élevé)
- Avoir une politique de rémunération respectant 2 conditions : la moyenne des sommes versées, y compris les primes, aux 5 salariés ou dirigeants les mieux payés ne doit pas excéder un plafond annuel fixé à 7 fois le smic et la rémunération versée au salarié le mieux payé ne doit pas excéder un plafond annuel fixé à 10 fois le smic
- Les titres de capital de l'entreprise ne doivent pas être négociés sur un marché financier.

Le label doit être renouvelé tous les 5 ans.



## LES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (SIAE)

Une SIAE n'est pas une structure ayant une forme juridique particulière. Elle peut être une association, une coopérative ou une entreprise classique.

Pour être reconnue comme une SIAE, une organisation doit être conventionnée par l'État, elle doit alors respecter un certain nombre d'engagements en faveur de la lutte contre le chômage et les exclusions. Le conventionnement est de 3 ans maximum, renouvelable.

Les différentes formes de SIAE sont les ateliers et chantiers d'insertion, les entreprises d'insertion, les entreprises de travail temporaire d'insertion ou les associations intermédiaires.



## LA CHAMBRE NATIONALE (CNESS) ET LES CHAMBRES RÉGIONALES (CRESS) DE L'ESS

Définie par l'article 5 de la loi de 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, la CNESS assure, au plan national, la représentation et la promotion de l'économie sociale et solidaire. C'est une association d'utilité publique qui est représentée dans chaque région par les CRESS.

Elle est chargée de représenter l'ESS auprès des pouvoirs publics nationaux et internationaux. Au niveau régional les CRESS organisent le dialogue entre les différents acteurs de l'ESS, accompagnent les entreprises, forment, sensibilisent, émettent des études et participent au développement des territoires.

Ce sont les acteurs privilégiés pour vous impliquer dans la vie de l'économie sociale et solidaire de votre région, la fédération étudiante de votre territoire travail peut être déjà avec, n'hésitez pas à la contacter.

Les CRESS délèguent parfois certaines de leurs compétences à des associations à l'échelle départementale.



## LES TIERS-LIEUX

La notion de tiers-lieux est apparue en 1989 dans *The Great Good Place*, où le sociologue Ray Oldenburg les définit comme "Tout lieu de sociabilité autre que la maison et le travail fréquenté quotidiennement par ses usagers".

Un tiers lieu se construit autour de 4 éléments clés :

- Une communauté ; c'est un lieu de sociabilité qui favorise les échanges et les rencontres.
- Un territoire ; le tiers-lieu s'intègre au projet de développement de son territoire et est adapté à son environnement.
- Une gouvernance ; basée sur la co-construction, avec un fonctionnement ouvert et participatif.
- Des animations ; le tiers lieu est animé et vivant.

Il existe une grande variété de tiers-lieux, allant des espaces de coworking, d'innovation, de culture, sociaux... Et il est tout à fait possible pour des associations extérieures d'y organiser des activités.



QUEL PROJET DE  
L'ESS POUR MON  
ASSOCIATION ?





# MONTER SON PROJET D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



## IDENTIFIER SON PROJET

La première étape est de vous demander quel est l'objectif que vous souhaitez mener ? à quel besoin votre projet va-t-il répondre ? Une fois que votre objectif est identifié, vous pouvez réfléchir à quel projet mener pour l'accomplir.

Comme nous l'avons vu plus haut, l'ESS couvre énormément de champs liés à la géographie et les possibilités de projets sont nombreuses. Vous avez une thématique en particulier qui est liée à vos cours ? À l'actualité ? Vous souhaitez répondre à un appel à projet de votre ville ou de votre université ?

Si vous n'êtes pas sûrs, posez-vous des questions simples. Est-ce que ce projet vient en aide à une ou plusieurs personnes ? Est-ce que ce projet sollicite des structures locales ? Est-ce que ce projet propose une forme d'économie alternative (troc, don, échange, autre ...) ? Est-ce que ce projet mêle utilité environnementale, sociale et/ou économique ?

Si vous avez pu répondre au moins une fois oui, alors votre projet est du domaine de l'ESS mais la liste des questions ci-dessus n'est pas exhaustive.

Vous trouverez dans la partie suivante une liste de secteurs et d'idées de projet mais rien ne vous empêche d'imaginer de nouveaux projets !

## ? WHO ! CHOISIR L'ACTEUR AVEC LEQUEL TRAVAILLER

Vous n'êtes bien entendu pas obligé de travailler avec des acteurs du secteur pour monter un projet d'ESS mais ces acteurs sont souvent ravis d'être sollicités par les jeunes et peuvent vous apporter beaucoup que ce soit en matière d'expertise, de public, de communication ou même de financement.

Une fois que votre projet et son cadre sont identifiés il est alors intéressant de vous demander avec quels acteurs du secteur il serait intéressant de le mettre en œuvre.

Vous pouvez aussi intervertir cette étape avec la première si vous souhaitez participer à un projet mené par un acteur de l'ESS et qui ne serait pas directement organisé par vous.



## ETABLIR UN RETROPLANNING

C'est une étape classique de la gestion de projet, mais importante pour un bon déroulement des événements et pour éviter les mauvaises surprises. De plus, si le projet est co-organisé avec un acteur de l'ESS cet outil permettra une meilleure communication et répartition des tâches entre les différents acteurs

Dans un premier temps, commencer par identifier la date de fin et de mise en œuvre du projet. Après avoir préalablement lister l'ensemble des tâches à réaliser pour mener à bien votre projet, vous pourrez découper votre planning en fonction des priorités et urgence des tâches à réaliser.

Les principales tâches à identifier sont généralement :

- Déterminer le lieu de l'évènement
- Lister et contacter les intervenant.e.s
- Les matériaux nécessaires
- Les sources de financement
- La réalisation d'un budget prévisionnel si besoin
- Un planning de communication en parallèle



## BUDGÉTISER SON PROJET

Il s'agit d'une étape importante pour pouvoir demander des subventions. Comme expliqué précédemment, il vous faut identifier les éléments qui vont engendrer des dépenses pour votre projet et identifier le montant le plus précisément possible. Pour cela il vous faudra faire des recherches et obtenir des devis.

Une fois que ces éléments sont identifiés il vous faudra trouver de quoi les financer, pour rappel un budget prévisionnel doit toujours être à l'équilibre (les dépenses égales au produits). Vous pouvez également construire ces documents aux côtés des acteur.rices avec qui vous co-organiser votre évènement. Les co-organisateur.rice.s peuvent potentiellement contribuer financièrement aux projets.

Vous pouvez faire des demandes de subventions auprès d'acteur.rice.s très varié.e.s : Les collectivités territoriales, les universités (FSDIE), les ComUe ou même les CROUS (Culture Actions). Vous pouvez aussi vous renseigner auprès d'organismes d'accompagnement de l'ESS de votre département ou de votre région (comme les CRESS par exemple) pour prendre connaissance des appels à projets en cours par exemple.

Pour rappel, vous devez obligatoirement faire appel à des organismes différents lorsque vous faites des demandes de subvention, un seul organisme ne financera pas 100% de votre projet.

En dehors des subventions votre association peut aussi lancer un crowdfunding pour récolter des fonds ou organiser des petits événements comme une tombola ou de la vente de nourriture qui vous permettra d'avoir une petite somme si votre projet est peu coûteux ou si vous voulez compléter des subventions obtenues précédemment.



## BIEN COMMUNIQUER

Un projet de l'ESS en particulier s'il est organisé avec des acteurs du secteur va nécessiter une bonne communication, touchant un public varié.

Pour cela il vous faudra réaliser des visuels pour vos différents réseaux de communication et ceux de l'acteur en question. Plus vous communiquez sur des réseaux sociaux différents, plus vous touchez des publics variés, chaque réseau présentant des utilisateurs différents. N'hésitez pas à prévoir une ligne "communication" lors de vos demandes de subventions qui vous permettrait de sponsoriser des posts et de toucher des personnes ne suivant pas vos pages ou encore procéder à de la communication avec des supports papiers.

Prévoyez aussi des affiches formats papier qui restent un moyen de communication efficace dans les universités mais qui pourront aussi être confiées aux partenaires du projet pour être exposées dans leur local ou dans d'autres lieux de passage auxquels ils ont accès.

Vos visuels doivent contenir le nom du projet, là ou les dates de réalisation, les intervenants s'il y en a, si un acteur de l'ESS co-organise le projet avec vous il vous faut mettre son logo, votre logo et enfin les logos des différents partenaires et organismes qui vous subventionnent.

Une fois que les visuels sont faits, il vous faut établir votre stratégie de communication. 2,3 postes par semaine ou plus ? Des vidéos teasers en plus des visuels ? Une révélation progressive de l'événement pour créer du suspens ? Une révélation d'un coup avec de nombreux posts pour plus d'impact ?

Il y a beaucoup de possibilités pour le lancement, ensuite il faudra une certaine régularité entre vos posts pour garder une bonne visibilité. Plus votre stratégie de communication sera définie à l'avance et originale plus vous pourrez toucher des personnes et faire parler de vous.



## L'APRÈS PROJET

Une fois que votre projet a été réalisé, n'oubliez pas de remercier les personnes qui y ont participé ou qui ont été présentes et potentiellement certains partenaires. Vous pouvez également faire passer un questionnaire pour permettre au participant d'évaluer l'événement et d'avoir leur retour pour améliorer les suivants.

Ensuite il est important pour le futur bureau de votre association que vous fassiez une fiche présentant et reprenant ce qui a marché ou moins marché durant votre projet. L'AFNEG peut vous mettre à disposition un modèle de fiche projet au besoin. Ainsi les prochains membres de l'association pourront s'ils le souhaitent reprendre votre projet et éviter les faux pas que vous avez pu faire ou améliorer ce qui a été réussi. Ce procédé permet sur le long terme d'avoir des projets de plus en plus qualitatifs au sein des associations.

**N'hésitez pas à contacter l'AFNEG qui peut vous accompagner à chaque étape de votre projet.**

## IDÉES DE PROJETS

A chaque projet est attribué un symbole indiquant son niveau de difficulté :

 Facile

 Modéré

 Difficile

### SOLIDARITÉ

- **Les collectes de dons** 

Vous pouvez organiser une collecte de dons (de la nourriture, des livres, des protections hygiéniques...) que vous pourrez ensuite donner directement à vos étudiant.e.s ou à une autre structure de l'ESS (banque alimentaire, Emmaüs...) .

Vous pouvez soit effectuer la collecte lors d'un événement précis ou mettre à disposition une boîte ou les étudiant.e.s pourront déposer leurs dons.

*Exemple :*

*Un livre = une crêpe : Stand de collecte de produits avec une offre en échange*

*Disposer des boîtes de collecte à différents endroits stratégiques de l'Université*

- **Le troc de compétences** 

Ce projet est un peu compliqué à mettre en pratique mais une fois que cela est fait, il peut être une ressource importante pour vos étudiants mais aussi pour votre association.

Le troc de compétences est un échange entre deux individus pour que chacun puisse bénéficier des compétences de l'autre.

Par exemple : Partage et échange de compétences entre une personne qui sait jouer de la guitare, et une autre qui parle anglais.

Avantage : Le troc de compétences peut s'organiser sur toutes les thématiques possibles et inimaginable, il ne reste plus qu'à mettre les gens en lien !

En France, les Accorderies sont des associations qui travaillent sur le troc de compétences. Chaque adhérent référencés ses compétences à son adhésion puis chaque adhérent gagne des heures de crédit en partageant ces compétences.

Pour reprendre notre exemple précédent, si je donne 2h de guitare par semaine, je bénéficie de 2h sur mon compte, pour demander à un autre adhérent de me donner des cours d'anglais par exemple, même si je n'ai pas directement donné des cours de guitare à cet adhérent.

Ainsi avec l'aide d'une accorderie, en communiquant sur l'existence de ces associations, ou par vous-même vous pouvez mettre en place ce système dans votre faculté, en référencant les compétences de vos adhérents ou des étudiants qui souhaitent participer et en les mettant en contact via un serveur discord par exemple et en faisant un compte de leur temps accumulé et dépensé. Vous pouvez également imaginer l'utilisation de ce système pour la mise en place d'un tutorat étudiant.



## ECONOMIE CIRCULAIRE

- **Les ateliers de réparation** ■

L'objectif est d'apprendre aux étudiants à réparer certains de leurs appareils électroménagers ou leur présenter les acteurs qui le font.

Le principe : Venir avec un objet cassé ou en panne pour le réparer soi-même.

Pour cela vous pouvez vous associer à une ressourcerie, un repair café, une association de réparation d'objets ... Pour vous accompagner dans la démarche.

- **Les ateliers DIY (do it yourself)** ■

L'objectif est d'apprendre aux étudiants à créer eux-mêmes certains produits de leur quotidien. Confection de cotons réutilisables, serviettes lavables, de protections pour nourriture en cire d'abeille, fabrication de produits ménagers, de produits d'hygiène et/ou de beauté...Les possibilités sont nombreuses.

Il existe diverses associations pouvant vous accompagner dans l'organisation d'un évènement ou l'organiser à vos côtés, notamment les associations "zéro-déchet". Si vous n'en trouvez pas sur internet, vous pouvez demander à d'autres associations ou coopératives qui peuvent les connaître (association de protection de l'environnement, ressourcerie...) ou au service jeunesse de votre ville.



## ENVIRONNEMENT

### • Le recyclage de mégots ■

Organiser une cleanwalk pour ramasser des mégots c'est bien. Contacter une association ou une entreprise pour qu'ensuite ils récupèrent les mégots pour les recycler ou les brûler de la manière la plus écologique possible c'est encore mieux !

Il y a sans doute ce type d'entreprise ou d'association à proximité de votre ville. Le service n'est pas gratuit et il faut compter entre 50 et 100 € pour la réception du kit de récupération de mégots et son envoi mais cela peut être facilement subventionné en FSDIE et via d'autres subventions.

Si vous voulez complexifier le projet vous pouvez aussi faire installer un cendrier participatif sur votre campus en partenariat avec une association ou une entreprise de traitement des mégots. Cependant cela sera sûrement plus coûteux et nécessitera un suivi du cendrier par votre association.

### • Installation de ruches urbaines ■

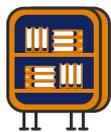
Le projet peut paraître compliqué mais en réalité il l'est sans doute moins que ce que vous pensez. Pour installer des ruches urbaines vous aurez besoin, d'un syndicat ou d'une entreprise d'apiculture (les syndicats étant cependant moins coûteux) auprès de qui vous pourrez demander un devis.

Ce projet peut être mis en œuvre sur votre campus ou encore au sein d'une résidence universitaire. Pour ce faire, il faudra donc rencontrer les responsables administratifs de ces lieux pour leur présenter votre projet.

L'apiculteur déterminera ensuite si le lieu est propice ou non.

L'étape suivante est la plus difficile, il vous faudra trouver des subventions pour financer le projet, à savoir l'installation des ruches et des colonies d'abeilles mais également l'entretien qui devra être payé chaque année. Cela peut être financé par le FSDIE, la ville ou par des partenariats privés mais le mieux est d'en parler avec le chargé de mission développement durable de votre université et/ou avec votre fédération territoriale qui pourra vous accompagner dans la mise en œuvre de ce projet.

Sur le long terme le syndicat d'apiculture peut également former des enseignant.e.s et des étudiant.e.s pour qu'ils puissent s'occuper des ruches et former eux-même d'autres personnes. Sur le long terme, l'entretien des ruches peut donc ne plus rien coûter. En bonus, vous aurez du miel chaque année.



## CULTURE

- **Les boîtes à livre** ■

Ces boîtes sont en réalité des bibliothèques où chacun et chacune peut déposer, prendre ou emprunter des livres qui sont accessibles à tous et toutes sans contrepartie. C'est un excellent moyen de créer un lieu de rencontre et de discussion et de permettre un accès à la culture. La boîte à livre peut prendre la forme d'une étagère rudimentaire au détour d'un couloir ou d'une zone aménagée en véritable petite bibliothèque.

Il n'y a aucune obligation ou aucune contrepartie pour quelqu'un qui dépose un livre ou qui en prend un, l'idéal est tout de même de déposer un livre lorsqu'on en prend un ou de ne l'emprunter que temporairement.

La mise en place de ce projet peut parfois connaître un problème d'alimentation en livre car les étudiant.e.s ont généralement des moyens limités. Parfois les livres empruntés ne sont jamais remis en accès libre.

L'idéal est donc de travailler avec la bibliothèque de votre campus afin d'avoir une zone plutôt sécurisée ou avec une association qui a déjà mis en place une boîte à livre et qui pourra vous conseiller, voir vous fournir en livre !

- **Un mapathon** ■

Projet parfait pour des géographes, un mapathon est un atelier de cartographie participative où les participant.e.s vont pouvoir apporter des améliorations à la cartographie d'une zone dépourvue de cartographie à travers différents outils.

Les objectifs du projet peuvent être variés (éducationnels, culturels, sociaux...), l'ONG CartONG accompagne les associations dans la mise en place de mapathons à but humanitaire, par exemple pour aider des secours à accéder plus facilement à des zones sinistrées. N'hésitez pas à les contacter.

Les mapathons sont aussi bien accessibles aux cartographes confirmés que pour les étudiants ayant peu de compétences dans le domaine.



## FOCUS : LES AGORAÉS DU RÉSEAU DE LA FAGE

La FAGE et son réseau de fédérations et d'associations proposent une multitude de projets. Parmi ceux-ci, un des plus ancrés dans l'ESS est celui des AGORAés.

Les AGORAés sont des épiceries sociales et solidaires où les étudiant.e.s en situation de précarité financière peuvent acheter des produits alimentaires ou d'hygiène entre 70% et 90% moins chers que dans un commerce classique. Ce sont aussi des lieux de vie où l'on peut venir boire un café, discuter et participer à des ateliers.

Ce sont les fédérations territoriales qui gèrent les AGORAés avec une ou plusieurs personnes dédiées au sein des bureaux. N'hésitez pas à prendre contact avec votre fédération de territoire si vous souhaitez les aider dans le développement de l'épicerie, la mise en place de projet, ou même la création d'une AGORAé s'il n'y en a pas dans votre ville.

Il se peut aussi qu'il existe sur votre campus une épicerie solidaire étudiante qui n'est pas affiliée au réseau de la FAGE ou même une épicerie solidaire tout public, dans votre ville. Vous pouvez retrouver une carte des épiceries solidaires en France sur le site de l'ANDES (Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires).



## L'AFNEG

L'Association Fédérative Nationale des Étudiant.e.s en Géographie et disciplines territoriales est une association de loi 1901 créée en 2007 pour représenter les étudiant.e.s en géographie à l'échelle nationale. Notre fonctionnement est fondé sur la démocratie participative. Notre réseau, représentant 5 000 étudiant.e.s en géographie dans les universités françaises, se compose d'une quinzaine d'associations d'étudiant.e.s ainsi que de leurs membres.

Le modèle fédéral qu'offre l'AFNEG aujourd'hui répond à un besoin des associations fondatrices de se regrouper au sein d'une même instance pour décider de positions communes à tou.te.s les étudiant.e.s géographes, quelque soit leur université ou leur année d'études. La construction de la fédération a permis aux associations et à leurs étudiant.e.s d'être représenté.e.s au delà des murs de leurs universités.

L'AFNEG permet aussi la valorisation d'une culture propre aux formations qu'elle représente. Elle peut porter, et porte, au niveau national, des projets de promotion de la culture géographique, et oeuvre au quotidien en faveur de l'orientation et de l'insertion professionnelle des lycéen.ne.s et des étudiant.e.s.

Ainsi les étudiant.e.s des disciplines territoriales, grâce au modèle de démocratie participative de la fédération ont un poids dans le contenu de leurs formations, dans les positions de l'AFNEG, dans les projets mis en place dans leurs universités. Ils sont aussi plus facilement au contact de celles et ceux qui défendent et font appliquer leurs droits.



*Photo du bureau de l'AFNEG et des administrat.rice.teur.s présent à un week end de formation en 2019*